

In Extenso

In Extenso Audit

Espace Européen de l'Entreprise
5 allée d'Helsinki
B.P. 50043 - Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0)3 90 20 81 00
strasbourg@inextenso.fr

106 cours Charlemagne
CS 40207
69286 Lyon Cedex 02

www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Espace Européen de l'entreprise
30, avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

In Extenso

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Espace Européen de l'entreprise
30, avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'organisme à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatif à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

In Extenso

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Provision pour pensions » de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de pensions.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que la note « Provisions pour pensions » de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

In Extenso

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'organisme ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatif à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre organisme.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

In Extenso

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 13 juillet 2018

Le commissaire aux comptes

In Extenso Audit



Daniel ALLIMANT

ACTIF	brut	2017 amort. & prov.	net 2017	net 2016
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et licences	816 768,81	652 839,98	163 916,83	203 984,89
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 828 041,74		1 828 041,74	1 828 041,74
Constructions	7 988 874,54	3 628 083,51	4 372 811,03	4 499 043,76
Installations techn. matériel	4 809 806,13	3 878 318,38	931 290,77	992 681,48
Autres immobilisations corp.	18 748 710,87	9 748 455,40	7 000 255,57	7 211 288,37
Immobilisations en cours	137 158,52		137 158,52	50 571,83
Total Immob.corporelles	31 618 384,80	17 260 837,27	14 387 667,83	14 879 828,99
Immobilisations financières				
Participations	10 518 547,14		10 518 547,14	10 518 547,14
Autres immob. financières	11 311,24		11 311,24	18 583,24
Total Immob.financières	10 529 858,38		10 529 858,38	10 537 130,38
ACTIF IMMOBILISE	42 968 009,88	17 903 677,25	26 081 332,84	26 420 823,36
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients	589 257,74	31 807,50	567 450,24	488 992,54
Autres créances	2 331 107,00		2 331 107,00	1 844 097,52
Total créances	2 920 384,74	31 807,50	2 898 557,24	2 333 090,06
Valeurs mob. de placement	9 330 840,00		9 330 840,00	10 320 000,00
Disponibilités	7 918 055,23		7 918 055,23	8 938 247,20
Trésorerie	17 248 895,23		17 248 895,23	17 268 247,20
Compte de régularisation				
Charges constatées d'avance	201 310,25		201 310,25	222 180,81
ACTIF CIRCULANT	20 380 670,22	31 807,50	20 348 862,72	19 813 527,97
TOTAL ACTIF	63 348 680,11	17 935 484,75	46 410 195,36	46 234 450,22



PASSIF	2017	2016
Capitaux propres		
Dotation initiale	1 015 313,39	1 015 313,39
Réserves facultatives	1 201 777,75	1 055 691,28
Report à nouveau	25 571 725,63	25 197 400,35
Résultat de l'exercice	808 653,68	566 195,63
Subventions d'investissement	21 129 168,73	20 782 856,30
Amort.subventions d'investissement	10 639 328,68	9 027 846,40
Total capitaux propres	38 888 210,48	38 689 611,55
Provisions pour risques & charges	230 801,00	128 210,00
Provision pour pensions	1 138 685,00	1 230 332,09
Provision pour Ind.départ retraite+ancienneté	900 491,55	955 018,00
Provisions p/risques & charges	2 269 877,55	2 313 560,15
DETTES		
Dettes financières diverses	728 040,25	723 388,66
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	40 229,98	35 993,12
Fournisseurs & comptes rattachés	659 831,18	678 654,98
Dettes fiscales et sociales	1 754 443,39	1 785 171,61
Dettes c/immob.et comptes rattachées	206 355,40	218 647,16
Créditeurs divers	572 143,64	592 829,22
	3 981 040,84	4 012 804,95
Compte de régularisation		
Produits perçus d'avance	280 467,49	218 413,67
TOTAL DETTES	4 252 107,33	4 231 278,62
TOTAL PASSIF	45 410 195,36	45 234 450,22



Comptes de gestion

CHARGES	COMPTES 2016	BUDGET MODIFIE 2017	COMPTES 2017
Achats	848 847	898 661	871 860
Services extérieurs	2 027 321	2 111 485	2 038 730
Autres services extérieurs	2 901 857	2 973 088	2 833 709
Impôts et taxes	891 715	908 462	888 175
Charges de personnel	11 506 500	11 772 229	11 708 661
Autres charges de gestion courante	1 152 894	782 947	734 755
Dotation aux amortissements et aux provisions	1 671 956	1 575 900	1 570 852
Charges d'exploitation	21 001 091	21 022 772	20 646 743
Charges financières			
Charges exceptionnelles	45 933	46 784	1 088
Impôts	38 424	16 887	22 806
Résultat de l'exercice (bénéfice)	566 196		608 554
Total	21 651 645	21 086 443	21 279 191
Résultat de l'exercice hors CFA	260 625		529 485
Résultat de l'exercice des CFA	305 570		79 069
Résultat total	566 196		608 554
Reprise des réserves	320 200		81 139
Total	886 396	120 000	689 693



Exercice 2017

PRODUITS	COMPTES 2015	BUDGET MODIFIE 2017	COMPTES 2017
Prestations de services	2 913 597	2 793 324	2 849 952
Subventions d'exploitation	7 297 033	7 114 115	7 216 916
Autres produits de gestion courante	10 041 380	10 169 373	10 167 351
Reprise sur provisions	247 148	33 585	185 568
Produits d'exploitation	20 499 159	20 110 397	20 419 786
Produits financiers	291 392	138 081	141 179
Produits exceptionnels	861 095	717 965	718 226
Résultat de l'exercice (déficit)		120 000	
Total	21 651 645	21 086 443	21 279 191
Prélèvement sur réserves			
Maison du Commerce et de l'Artisanat		50 000	
Prime personnel		61 000	61 000
CRMA		9 000	9 000
Postes Centre de Formalités			11 139
Total Réserves	320 000	120 000	81 139



ANNEXES 2017



1. Présentation des activités et des comptes

1.1 Présentation de la Chambre de Métiers

La Chambre de Métiers d'Alsace est un établissement public de l'Etat à caractère administratif dont l'activité est centrée sur les domaines suivants :

- la représentation et la défense des intérêts généraux de l'Artisanat
- la tenue du registre des entreprises
- l'information et le conseil aux artisans
- la formation des chefs d'entreprises et de leurs collaborateurs,
- la promotion du secteur artisanal et de ses entreprises.

La Chambre de Métiers d'Alsace est présente dans les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Le siège de la Chambre de Métiers d'Alsace se situe depuis le 12 novembre 1997 à Schiltigheim, 30 Avenue de l'Europe. Il est partagé entre l'Administration Centrale et la Section du Bas-Rhin. Les deux sections du Haut-Rhin sont installées à Mulhouse au 12, boulevard de l'Europe et à Colmar au 13, avenue de la République. Le site d'Eschau est géré par Eschau Formations.

La Chambre de Métiers d'Alsace est également l'organisme gestionnaire de 3 autres établissements :

- le Centre de formation d'apprentis d'Eschau (CFA d'Eschau)
- le Centre National d'apprentis Facteurs d'Orgues (CNFA)
- le Centre de formation d'apprentis de l'Artisanat de Mulhouse (CFAA de Mulhouse).

1.2 Présentation des comptes

La Chambre de Métiers présente :

- ✓ Le bilan de l'exercice clos décrivant le patrimoine de l'organisme avec ses biens et ses dettes, ses éléments d'actif et de passif.
- ✓ Le compte de gestion correspondant au compte-rendu du fonctionnement de l'organisme sur l'exercice considéré.
- ✓ Une annexe comptable dont l'objet est de compléter et de commenter l'information donnée par le bilan et le compte de gestion.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois et coïncide avec l'année civile.

Le compte de gestion présente un comparatif entre le réalisé 2017, le budget rectifié 2017 et le réalisé 2016. Il consolide les comptes :

- des services de l'Administration Centrale
- de la Section du Bas-Rhin
- de la Section de Colmar
- de la Section de Mulhouse
- d'Eschau Formations
- du CFA d'Eschau
- du CFA de Mulhouse
- du CNFA.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se monte à 45 410 195 €.

Le compte de résultat dégage les montants suivants :

Total des produits : 21 279 191 €
Total des charges : 20 670 637 €

Excédent de gestion : 608 554 €



2 .Contexte réglementaire, faits caractéristiques et principes comptables.

2.1 Contexte réglementaire

La gestion de la Chambre de Métiers d'Alsace est soumise aux règles de la comptabilité publique et aux principes généraux de droit public en matière financière. La Chambre de Métiers d'Alsace est placée sous la Tutelle du Préfet qui approuve son budget.

2.2 Faits caractéristiques de l'exercice : /

2.3 Méthodes d'évaluation

Les méthodes retenues pour l'évaluation des postes du bilan et du compte de gestion sont les suivantes

a) Immobilisations corporelles, amortissements et subventions d'investissement

▪ Valeur brute

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, y compris les frais d'acquisition des immobilisations).

▪ Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue

- Logiciel 5 ans
- Agencements 10 à 20 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Mobilier 5 à 15 ans
- Matériel pédagogique 3 à 20 ans

Les investissements font l'objet d'un amortissement pour dépréciation, constaté en charges de fonctionnement.

▪ Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement ayant financé pour partie ou en totalité des immobilisations amorties en charges de fonctionnement, sont reprises en produit à hauteur des amortissements pratiqués.

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Créances

Les créances sont enregistrées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement de la créance paraît incertain ; elle est déterminée de manière individualisée.

d) Les subventions d'exploitation

Les subventions de fonctionnement sont rattachées à l'exercice au cours duquel les dépenses concernant ces subventions sont effectuées.

e) Comptes de régularisation au bilan

Cette rubrique enregistre, pour l'essentiel à l'actif les charges constatées d'avance, et au passif, les produits perçus d'avance.



3. Informations relatives au bilan

3.1 Les immobilisations et les amortissements

Immobilisations	1/1/17	Augm.	Dim.	31/12/17
<i>Immo. incorporelles</i>				
Brevets, logiciels	785 597	31 160		816 757
<i>Immob. Corporelles</i>				
Terrains	1 926 041			1 926 041
Agencement terrain	349 211	109 335		458 546
Const. & agenc.constr.	7 535 447	4 882		7 540 329
Inst. Techniques	4 877 907	169 276	237 574	4 809 609
Agencements	13 724 093	426 912	43 493	14 107 512
Matériel transport	53 375		41 382	11 993
Mobilier et matériel	2 463 616	250 364	86 774	2 627 206
Total Immob. corporelles	30 929 690	960 769	409 223	31 481 236
<i>Immob.en cours</i>				
Adm.Centrale (logiciels)	15 676			15 676
Adm.Centrale - route	3 739	76 515	80 254	-
Adm.Centrale - GTB	2 160	50 880		53 040
Adm.Centrale - Cœur de réseau	12 832	4 200	17 032	-
Adm.Centrale - Insonorisation salles viso-conférence	4 212			4 212
Adm.Centrale -aménagt 3ème étage		12 000		12 000
Section 67 - salle de conférence	2 691	308 258	310 213	736
Section Colmar, électricité concierge	1 285		1 285	-
Section Mulhouse, bureaux rch	3 564	8 662	12 226	-
CFAE Atelier Ebénisterie	4 413	47 082		51 495
Total Immob. en cours	50 572	507 597	421 010	137 159
Total	31 765 859	1 499 526	830 233	32 435 152

Amortissements	01/01/17	Augm.	Dim.	31/12/17
Brevets, logiciels	581 632	71 208		652 840
Agencement des constructions	3 385 614	240 449		3 626 063
Installations tech., matériel	3 885 026	230 521	237 228	3 878 319
Agencements, installations générales	7 139 031	758 029	43 493	7 853 567
Matériel de transport	53 375		41 382	11 993
Mobilier, mat.bureau	1 837 390	129 482	85 977	1 880 895
Total amortissements	16 882 068	1 429 689	408 080	17 903 677
Dépréciation immob. En cours	-			
Total	16 882 068	1 429 689	408 080	17 903 677

3.2 Immobilisations financières

Titres de participation

Renseignements concernant les participations (plus de 50% du capital détenu)

Le titre d'occupation temporaire de la SCI Maison de l'Artisanat prendra fin le 4 juin 2018, celui de la SCI du Steinbaechlein le 30 septembre 2018.



31/12/2017	Capitaux propres	capital souscrit	capital libéré	capital restant dû	valeur nette construction	Résultat 2017
SCI Maison de l'Artisanat	7 083 440	6 631 532	6 418 103	213 429	6 454 601	451 848
SCI du Steinbaechlein	4 120 446	3 811 225	3 811 225		4 020 500	309 221

Participations de la CMA	Quote-part capital en %	capital souscrit	capital libéré	capital restant dû
SCI Maison de l'Artisanat	99%	6 631 502	6 418 073	213 429
SCI du Steinbaechlein	99%	3 811 222	3 811 222	

SCI Maison de l'Artisanat	596 490
SCI du Steinbaechlein	371 560
Total loyers tte des SCI	968 050

Quote-part de bénéfices dans les comptes 2017 de la CMA

SCI Maison de l'Artisanat	451 906
SCI du Steinbaechlein	309 143
Total	761 049

Titres de participation	1/1/17	Augm.	Dim.	31/12/17
COLMAR Expo	25 000			25 000
MULHOUSE Expo	32 992			32 992
Parts SOCOMENAL	320			320
Parts Banques Populaires	705			705
Parts Habitations Moderne	2 500			2 500
Parts SOCAMA 67	800			800
Parts SOCAMA 68	800			800
Parts Sté Maison Als. Paris	114			114
Parts Sté Interpr. Art.Garant.	12 592			12 592
SCI Artisanat	6 631 502			6 631 502
SCI du Steinbaechlein	3 811 222			3 811 222
Total	10 518 547			10 518 547

3.3 Etat des échéances des créances

Créances	Total	1 an au plus	+ 1 an
Clients	534 901	503 093	31 808
Clients , factures à établir	64 357	64 357	
Fournisseurs	3 763	3 763	
Personnel	707	707	
Charges sociales	4 362	4 362	
Subventions de fonctionnement	2 080 524	2 080 524	
Etat, TVA	36 742	36 742	
Débiteurs divers	205 009	205 009	
Total créances	2 930 365	2 898 537	31 808
Charges d'avance	201 310	180 576	20 734
Total	3 131 675	3 079 133	52 542

Charges constatées d'avance

- d'exploitation 201 310



3.4. Les capitaux propres

	31/12/2017	31/12/2016
Dotation initiale	1 015 313	1 015 313
Réserves facultatives	1 201 778	1 055 692
Réserves construction	120 996	
Réserves manif. Artisanales	47 175	
Réserves "études & statistiques"	14 833	
Réserves amortissements	29 783	
Réserves CFA	341 394	
Réserves Système d'information	120 297	
Réserves "Personnel"	61 000	
Réserve emplois artisanaux	155 000	
Réserve Grande Région	30 800	
Réserve Pépinière Klébsau	50 000	
Réserve Offre de services	150 000	
Réserve Postes CFE	72 000	
Réserve Cité « Goût des Saveurs »	8 500	
Report à nouveau	25 992 038	25 617 713
Report à nouveau : normes IFRS	- 420 313	- 420 313
Résultat de l'exercice	608 554	566 196
Subventions d'investissement	21 129 169	20 782 856
Amortissements subv. Invest.	- 10 638 329	- 9 927 845
Total capitaux propres	38 888 210	38 689 612

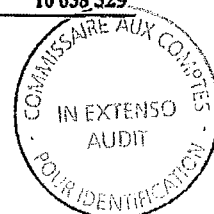
Les réserves suivantes seront reprises lors de l'affectation du résultat 2017 :

- réserve frais de déplacement CRMA : 9 000 €
- réserve « prime au Personnel » : 61 000 €
- réserve « postes Centre de Formalités » : 11 139 €

Subventions	01/01/2017	augm.	dim.	31/12/2017
Subv. Etat	366 938		290	366 648
Subv. Région	4 493 989	54 201	53 065	4 495 125
Subv. Département	130 695		41 382	89 313
Subv. Diverses	1 387 835	145 329	77 294	1 455 870
Subv. T. apprentissage	497 385	1 113	4 025	494 473
Subv. O. Gestionnaire	3 592 171	407 620	27 898	3 971 893
Subv. construction Siège	1 931 182		52 427	1 878 755
Subv. Extension CFAE	4 121 999			4 121 999
Subv. Construction CFAA	4 260 662		5 569	4 255 093
Total subv.	20 782 856	608 263	261 950	21 129 169

Amortissement des subventions

Amortissements des subventions	01/01/17	augm	dim.	31/12/17
Sub. Etat	345 768	5 232	290	350 710
Subv. Région	4 210 856	441 802	52 977	4 599 681
Subv. Département	169 211	12 651	41 382	140 480
Subv. Diverses	1 378 503	79 704	135 290	1 322 917
T. Apprentissage	416 853	24 514	4 025	437 342
Subv. CMA aux CFA	3 406 654	408 443	27 898	3 787 199
Amort. pour dépréciation	9 927 845	972 346	261 862	10 638 329



3.5 Provisions pour risques et charges

	1/1/17	Dot. 2017	Dim. 2017	31/12/17
Provision pour litiges	39 110	3 300	5 709	36 701
Provision pour charges	89 100	105 000		194 100
Provision pour pensions	1 230 332		91 747	1 138 585
Provision pour prime départ à la retraite	667 426		39 758	627 668
Provision allocation d'ancienneté	287 591		14 769	272 823
total provisions	2 313 560	108 300	151 983	2 269 877

Provision pour litiges : 36 701 €

Elle correspond aux litiges en cours dans des affaires de personnel. Les honoraires d'avocats inhérents à ces litiges sont intégralement provisionnés.

Provision pour charges : 194 100 €

Une provision a été constatée dans les comptes de l'exercice 2017 pour l'assurance chômage, prenant en compte la durée prévisible de chômage, dans la limite de la durée maximale d'indemnisation.

Provision pour pensions

Cette provision s'élève au 31 décembre 2017 à 1 138 585 €. Elle permet de constater les engagements de pensions pris par la Chambre de Métiers qui sont de trois types :

♦ *Pensions versées aux agents titulaires du cadre d'extinction dites "Régime spécial"*

Ce régime garantit un certain niveau de ressources de retraite pour les anciens salariés entrés à la Chambre de Métiers avant le 1^{er} janvier 1951 qui ont opté pour le versement d'une pension par la Chambre de Métiers au moment de leur départ à la retraite.

♦ *Rentes versées aux anciens Présidents de la Chambre de Métiers d'Alsace ou de sections.*

Les Chambres de Métiers, réunies en Assemblée Générale en juin 1980 à Paris, ont décidé de créer à compter du 1^{er} janvier 1981 un fonds permettant de verser des indemnités aux anciens Présidents de Chambre de Métiers ou de Section.

Ces indemnités sont destinées à compenser l'incidence de la baisse d'activité professionnelle qu'a généralement entraînée l'accomplissement d'un mandat de Président sur le niveau de revenu après la fin d'activité professionnelle.

Ce fonds est alimenté par des cotisations annuelles des Chambres de Métiers et des Présidents en fonction. En 1981, l'Assemblée Plénière de la Chambre de Métiers d'Alsace a décidé d'instituer sans rétroactivité un régime d'indemnités compensatrices complémentaire de celui mis en place par l'APCM. Bénéficiaire de ce régime complémentaire les anciens Présidents et Présidents de Section de la compagnie justifiant d'une durée de mandat supérieure à 9 années.

♦ *Rentes versées à d'anciens cadres entrés avant 1973 à la Chambre de Métiers*

Cette pension correspond à un complément de retraite, qui est calculé en fonction du nombre de points de retraite AGIRC que les personnes concernées auraient pu acquérir si elles avaient cotisé au taux de 16% au lieu de 9% dès leur engagement à la CMA et au plus tard le 31 décembre 1973.



Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les engagements de la Chambre de Métiers en matière de complément de retraite et d'indemnités conventionnelles payables lors du départ en retraite des employés sont provisionnés depuis l'exercice 2000. Ces engagements sont de 627 668 € au 31/12/17.

Ils sont calculés selon la méthode prospective assise sur la totalité du personnel, en tenant compte des dispositions de la loi n°78-49 du 19 janvier 1978 (décision du Comité Directeur du 28 juin 1978), d'hypothèses actuarielles de turn-over, de durée de vie, d'évolution des salaires (2%), d'augmentation du taux d'inflation (1%) et d'actualisation (1,45%).

Provision pour allocation d'ancienneté : 272 822 €

Une provision pour allocation d'ancienneté est comptabilisée depuis l'exercice 2004. L'allocation d'ancienneté représente un mois de rémunération versée après 25 ans de présence à la Chambre de Métiers, en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement des services. Elle ne concerne que les contrats à durée indéterminée.

3.6 Provision pour dépréciation des comptes clients

	01/01/17	dotation	reprise	31/12/17
A. Centrale		155	-	155
Section du Bas-Rhin	29 825	24 087	29 825	24 087
Section de Colmar	1 625	2 143	1 625	2 143
Section de Mulhouse	2 135	5 422	2 135	5 422
Total	33 585	31 807	33 585	31 807

3.7 Etat des échéances des dettes

Dettes	Total	1 an au plus	+ 1 an
Capital souscrit non appelé SCI M. Artisanat	213 429	213 429	
C. courant SCI M. Artisanat	415 278	415 278	
C. courant SCI du Steinbaechlein	99 939	99 939	
<i>Dettes financières</i>	<i>728 646</i>	<i>728 646</i>	
Fournisseurs	659 831	659 831	
Fournisseurs d'immobilisations	206 356	206 356	
Clients, acompte et avoir à établir	40 230	40 230	
Personnel	240 904	240 904	
Organismes sociaux	1 179 446	1 179 446	
Etat- impôts, TVA	334 093	334 093	
Subventions à reverser	423 243	211 622	211 622
Créditeurs divers	148 901	148 901	
Total dettes	3 961 650	3 750 029	211 622
Subventions de fonctionnement	165 879	165 879	
Subventions d'investissement	106 604	106 604	
Produits d'avance	17 974	17 974	
Total produits d'avance	290 457	290 457	
Total	4 252 107	4 040 486	211 622

Charges à payer

Factures non parvenues	231 621
Factures non parvenues immobilisations	67 713
Clients, avoirs à établir	16 284
Personnel, rémunérations à payer	13 401
Personnel, charges à payer	149 848
Etat, charges à payer	172 000
	650 867



Produits constatés d'avance

- d'exploitation	183 853
- d'investissement	106 604
	<hr/>
	290 457

4. Note sur le compte de gestion

4.1 Analyse des produits

▪ **Taxe pour frais de Chambre de Métiers**

Les services fiscaux ont appliqué un plafonnement individuel d'un montant de 348 165 € en 2017 sur la taxe pour frais de Chambre de Métiers d'Alsace, qui a ainsi perçu 8 610 416 € au lieu 8 958 581 €. La CMA a également perçu de l'ACOSS la contribution des micro-entrepreneurs au titre de 2016 (non plafonnée) pour un montant de 374 673 euros.

Taxe 2017 pour frais de chambre de Métiers (Données de la Direction des Finances publiques d'Alsace)	8 958 581
Produits du droit fixe (40%)	3 572 954
Nombre d'assujettis	23 201
Droits variables	5 385 627

▪ **Collecte de taxe d'apprentissage 2017**

La convention relative à la collecte 2017 a désigné la CCIRA comme OCTA consulaire régional.

- Montant de la collecte brute de taxe d'apprentissage et de la contribution supplémentaire pour le secteur artisanal : 2 137 817 € versée par 2 602 entreprises
- Fonds libres bruts (quota et hors quota) : 399 872 €
- Fonds libres - quota : 394 140 €
- Fonds libres hors quota : 5 732 €
- Produit de gestion : 41 118 € (frais de collecte, compte 758800)



▪ Recettes par secteur d'activité

	Recettes	Subventions	2017	2016
<i>Taxe pour frais CMA</i>	8 985 089		8 985 089	8 858 515
<i>Redevances Registre</i>	335 019		335 019	303 380
<i>Formation Initiale</i>			6 916 921	6 938 373
BC -CTM -BTM	34 953,00			
apprentissage	184 054,00	10 699		
taxe d'apprentissage	1 101 666,00			
CFAE-CFAA-CNFA	346 259,00	5 239 290		
<i>Formation Continue</i>			1 899 407	2 096 332
Bceca	116 494	153 857		
Brevet de maîtrise, BTM	225 062	277 960		
Formations diverses (taxi,...)	90 531			
stages économiques	623 001	1 443		
stages tuteurs	98 283			
contrats profession.	278 540			
Divers (PCIE, VAE,...)	34 236			
<i>Action économique</i>			751 030	726 878
Conseils, conférences	21 963	334 921		
Foire-portes ouvertes	328 935			
Gazette, guides	65 211			
<i>Activités annexes</i>			585 702	571 457
Restauration, distrib., divers	35 768			
Locations de salles	301 332			
M.A.D.personnel	138 714			
Remb. Salaires	12 808	97 080		
<i>Reprise sur provisions - Produits cession d'actif</i>	185 568		185 568	247 148
<i>Quote-part de résultat SCI</i>	761 050		761 050	755 499
Total produits d'exploitation	14 304 536	6 115 250	20 419 786	20 497 582

4.2. Les charges d'exploitation

Analyse des charges de personnel

• Charges de personnel (64) / total charges d'exploitation	<u>11 708 661</u>	57%
	20 646 743	
• Masse salariale (64+621) /total charges d'exploitation	<u>12 027 751</u>	58%
	20 646 743	
• Charges de personnel (64) /nb d'assujettis	<u>11 708 661</u>	505
	23 201	
• Masse salariale (64+621) / nb d'assujettis	<u>12 027 751</u>	518
	23 201	

Effectif moyen par catégorie

Non – cadres	90
Cadres administratifs	65
Cadres enseignants	66
Apprentis	<u>4</u>

225



▪ **Frais de déplacement et de réception**

	Déplacements	Mission (repas, héberg.)	Frais de représentation
Président	2 902		5 607
Présidents de section	14 327	3 495	
Elus suppléants des Présidents	2 732		
Trésorier	293		
Autres membres élus - réunions CMA	19 827	21 228	

Frais de réception : 80 079 €

▪ **Honoraires du commissaire aux comptes**

Le montant des honoraires pris en charge au titre de la mission de commissaire aux comptes s'élève à 27 846 € ttc pour l'exercice 2017.

▪ **Concours financiers de la CMA à des associations et corporations**

- Subventions accordées en 2017 à des corporations, associations et organisations professionnelles : 123 303 €

- Subventions versées au CFA Marcel Rudloff de Colmar

Syndicat Mixte Ville Colmar	20 615	gestion des bâtiments
Subvention de fonctionnement	7 623	
Subvention d'investissement	<u>35 826</u>	
	64 064	

- Facturation à l'association Capa- Cma

Prestations de service : 28 262 € ht
Loyer et charges locatives : 89 600 € ht

5. Notes sur le résultat exceptionnel

Détail des charges exceptionnelles

Litige avec agent CMA	1 000
Valeur comptable des éléments d'actifs sortis de l'inventaire	<u>88</u>
	1 088

Détail des produits exceptionnels

Régularisations sur ex. antérieurs	46 845
Reprise subventions d'exercices antérieurs	103 566
Produit de cessions d'éléments d'actif	3 000
Quote-part des subventions d'équipement virée au résultat	<u>972 434</u>
Total produits exceptionnels	1 125 845

6. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt sur le bénéfice d'exploitation (location nue)	3 686
Impôt sur le bénéfice financier (produits financiers)	<u>19 120</u>
	22 806



7. Engagements en matière de crédit-bail

	Mat. inf.	Copieurs	Total
Valeur d'origine	83 344	110 930	194 274
Amortissements			
Cumuls exercices ant.	38 153	53 308	91 461
Dotation de l'exercice	20 836	27 733	48 569
Amortissements à venir	24 355	29 889	54 244
Total amortissements	83 344	110 930	194 274
Redevances payées :			
Cumuls exercices antérieurs	38 645	48 132	86 777
Exercice 2017	21 038	27 952	48 990
Total redevances payées	59 683	76 084	135 767
Redevances à payer			
A un an au plus	14 961	24 655	39 616
A plus d'un an et cinq ans	9 506	11 070	20 576
Total redevances à payer	24 467	35 725	60 192
Total	84 150	111 809	195 959
Valeur résiduelle			
A un an au plus	1 667	1 228	2 895
A plus d'un an et cinq ans		991	991
Total	1 667	2 219	3 886

